

**APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA17 22003**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 4 avril 2017, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 340 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT
DE PARCS ET L'AMÉLIORATION DES AIRES DE JEUX (RCA17 22003)**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2017 et entre en vigueur conformément à la loi.

Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 8 juin 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement